



Mettre fin à une
convention de
location pour
violence familiale

Mettre fin à une convention de location pour violence familiale

Lorsque vous louez un logement, vous signez une convention de location, le bail. La majorité sont régies par *la Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.

Elle permet de mettre fin à une convention de location avec un préavis de 28 jours lorsqu'une personne ou un enfant est victime de violence.

La procédure s'appelle: *Avis de résiliation du locataire pour crainte de violence ou de mauvais traitements* (Formule N15).

Pour de l'information juridique

Commission de la location immobilière (CLI)

- tribunalsontario.ca/cli
- InfoCentre: 1 888 332-3234

Centre juridique pour femmes de l'Ontario

- CJFO.ca
- 613 608-3166

Centre d'information juridique de l'Ontario

- Centreinfojuridique.ca
- 1 844 343-7462

Sites d'information juridique

- CliquezJustice.ca
- StepstoJustice.ca/fr